



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 22/05/2023

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 22 mai 2023 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Subventions-associations-2023.

Présents :

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur JUDIT Jean-François, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Madame BASSI DONNEFORT Florence, Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame FERNANDEZ Stéphanie, Monsieur DEL FIORENTINO Julien, Madame PIOFFET Nelly, Madame MANSE Corinne, Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René **Conseillers**

Municipaux

Absents excusés :

Monsieur PATRY Julien (donne pouvoir à Monsieur LAFUENTE Jean-Michel), Monsieur ALIBERT Fabien (donne pouvoir à Monsieur GAMBART René)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	023
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	02

I - Exposés des motifs

Après étude en bureau municipal et dans la limite des crédits votés au budget primitif 2023, je vous propose de procéder à l'attribution des subventions aux associations, comme ci-dessous détaillée :

Associations	Montant
Anciens Combattants Boé Bon-Encontre	200
APE Ecoles J. Moulin et ML Chrétien	600
APE Ecoles D. Lapeyre et R. Muzas	400
ARPA	200
Association Sportive et Culturelle	1 200
Atelier Plaisir et Créations	600
Comité des Fêtes de Boé village	1 600
COS Fonctionnaires territoriaux	21 337
Donneurs de sang	600
Expressions	300
Les joies de l'automne	500
Musiquenvie	12 679
Peindr'à Boé	400
Personnel Ville de Boé	350
Société de chasse	540
Amicale laïque de Boé	1 300
ACMG Ass. Climatologique Moyenne Garonne	150
Réhabilitation Seuil de Beauregard	300
Restos du cœur	1 200
Secours populaire français	1 200
Archers de Boé	5 400
Archers de Boé Emploi sportif	4 800
Archers de Boé Emploi sportif (régul° 2022)	4 800
Boé Randonnée	500
EBBE	28 000
ES2BE	15 000
ES2BE Emploi sportif	4 800
Gymnastique volontaire de Boé	1 000
Judo club	3 500
Olympic Art Malaga (Taekwondo)	4 300

Rapporteur : **Madame Monique FORNASARI**

Tennis club Boé	1 000
Comité de jumelage de Portacomaro	350
Alliance 47	200
ADOT 47	150
SOS Surendettement	500

Il est précisé que le versement de la subvention est lié à la complétude de la demande : dossier complété en ligne avec pièces annexes jointes (rapport d'activité N-1, compte de résultat N-1 et bilan prévisionnel N). Par ailleurs, il est rappelé la mise à disposition gratuite, par la commune, d'installations et locaux aux associations boétiennes, pour leur fonctionnement (fluides compris). La valorisation de ces prestations est communiquée chaque année aux associations concernées.

II - Considérants et références juridiques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2311-7,

Vu l'avis des commissions municipales et du bureau,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) :

Ne participe(nt) pas au vote : Monsieur DEL FIORENTINO Julien

ATTRIBUER : les subventions aux associations, comme ci-dessus détaillé, sous réserve de la complétude du dossier. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Valérie SADRES

Mme Pascale Luguët